

# Balaruc le Vieux Fêtes Médiévales 2019

Samedi 20 juillet de 14h à 24h et

Dimanche 21 juillet toute la journée

## Troupes et animations

### Fiche de CANDIDATURE

(document également téléchargeable sur [www.ville-balaruclevieux.fr](http://www.ville-balaruclevieux.fr))

A retourner avant le **31 décembre 2018** à l'adresse suivante :

Mairie – Service des Festivités

17 Place de la Mairie

34540 Balaruc le Vieux

ou par mail

[mairie@ville-balaruclevieux.fr](mailto:mairie@ville-balaruclevieux.fr)

Cadre réservé à la  
Mairie

Cadre  
réservé à la  
Mairie

Retenu

Non retenu

Nom de la troupe :		
Nom et Prénom du responsable		
Téléphone fixe	Téléphone portable	Email
Adresse postale		
Descriptif du spectacle, de l'animation		
Durée du spectacle	Nombre de représentations dans la journée	
Nombre d'intervenants		
Espace nécessaire	.....M <sup>2</sup> Dimension : .....mètres X .....mètres L'espace peut il être divisé en plusieurs lieux ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Branchement électrique	<input type="checkbox"/> Oui Puissance : ..... <input type="checkbox"/> Non	
Sonorisation	Le spectacle est il sonorisé ? (micro...) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Proposition financière	<b>Attention</b> l'organisateur (mairie) n'effectuera pas de versements au guichet unique. <b>La restauration n'est pas prise en charge par l'organisateur (mairie).</b> <b>Les charges sociales sont à la charge du producteur du spectacle.</b>	

<b>Hébergement</b>	Avez-vous la possibilité de dormir dans votre campement ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, nombre de personnes : .....personnes (Un hébergement dans une salle municipale sera proposé).
<b>Jour d'arrivée</b>	<input type="checkbox"/> Vendredi à .....h <input type="checkbox"/> Samedi à .....h
<b>Jour départ.</b>	<input type="checkbox"/> Dimanche <input type="checkbox"/> Lundi matin
<b>Horaires sortie du dimanche pour l'ensemble du centre ancien (sauf Place Lucien ASSIE)</b>	<b>20h15</b> : Fin du marché + démontage des campements <b>20h45</b> : Accès des véhicules des troupes + Chargement des véhicules.
<b>Horaires sortie du dimanche pour la Place Lucien ASSIE</b>	Les troupes de la place Lucien ASSIE peuvent rester jusqu'à 24h en raison du public qui rejoint cette place après le feu d'artifice pour assister au bal de clôture.  Possibilité de démontage à partir de 20h15 et utiliser un diable pour rejoindre leurs véhicules.  <b>21h45</b> : Les troupes de la Place Lucien ASSIE sont autorisées à stationner Place de la Mairie et Place du Jeu de Ballon, pour faciliter le chargement de leur matériel à l'aide d'un diable.  <b>24h</b> : Accès autorisé à la place Lucien ASSIE avec un véhicule

### Communication - Visuels

Joindre à la présente fiche de candidature des visuels caractéristiques de votre activité (photo papier de bonne qualité (format jpeg 2 ou 3 mo et numérique : CD). De même, des petits films seraient appréciés afin de visualiser au mieux votre prestation (DVD, lien internet).

De plus, ces visuels (uniquement en cas de sélection) pourront être librement utilisés par le service communication de la Mairie dans le cadre promotionnel des festivités.  
Cette information devra être mentionnée dans le contrat.

De même, si votre troupe est sélectionnée, votre société / association devra renoncer à faire valoir son droit à l'image afin que la municipalité puisse réaliser un film ou utiliser des photographies de la manifestation sur divers supports de communication : presse, site internet, film  
Cette information devra être mentionnée dans le contrat.

### Musique

Titres des musiques ou des chansons pour déclaration à la SACEM par la Mairie ou numéro SACEM

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Précisions complémentaires

.....  
.....  
.....  
.....

Info : Seule la signature d'un contrat validera la participation de la troupe.

**Attention : Aucun percement au sol ne sera autorisé. Les troupes devront se munir de plots ou de sacs de sable pour l'installation de leur campement.**

**L'accès au village est interdit aux véhicules pendant les horaires d'ouverture au public.**